



Date : 6 février 2018

Auteure : Myriame Mallais

Titre : La délinquance sexuelle au féminin : de tabou à reconnaissance

« Vraiment, ça existe? »

« Ben non, ça se peut pas. C'est contre nature! »

« Ah ouais? Une femme ça peut faire ça? »

Un bref tour d'horizon avec les membres de mon entourage concernant les femmes qui commettent des agressions sexuelles sur des enfants m'a permis de relever ce que la littérature scientifique s'acharne à rappeler : il est urgent de s'y attarder (Colson et *al.*, 2013; Denov, 2001; Denov, 2004b).

Force est de constater que l'ampleur de cette réalité est sous-estimée et a des conséquences sur les victimes aussi importantes que lorsque l'agression est commise par un homme.

Ces répercussions, allant des problèmes relationnels à l'idéation suicidaire (Denov, 2004b; Dube et *al.*, 2005), peuvent même être plus dommageables lorsque l'auteure de l'agression est une femme (Denov, 2004b), principalement parce que ces victimes n'osent pas se dévoiler, redoutant la réaction des professionnels de la santé et des autorités (Hetherington, 1999) en plus de vivre la honte et la culpabilité face à une situation qui peut paraître invraisemblable aux yeux de leur entourage (Saradjian, 2010).

Un interdit et une incompréhension persistent au sujet des femmes auteures d'agressions sexuelles envers des enfants (Denov, 2004b; Vandiver et *al.*, 2008), malgré le fait que sa véracité soit incontestablement appuyée par une multitude de statistiques (Colson et *al.*, 2013; Cortoni et *al.*, 2017). Les plus récentes données montrent qu'une proportion de femmes encore plus grande que l'on aurait précédemment imaginé pourrait avoir commis des violences sexuelles sur des enfants. Selon les données officielles, 2% de ces infractions sexuelles seraient perpétrées par des femmes alors que dans les enquêtes sur la victimisation (basées sur des données auto-rapportées), elles totaliseraient plutôt 12% de ce genre d'infraction (Cortoni et *al.*, 2017). Il semblerait donc qu'une large proportion des crimes sexuels sur des enfants commis par des femmes ne seraient pas rapportés aux autorités, un écart de données considérable qui nécessite qu'on s'y intéresse.

Quelles sont les raisons qui expliquent ce tabou persistant autour des femmes auteures d'agressions sexuelles chez les enfants?

Un renouveau des conceptions concernant la sexualité féminine s'est effectué au cours des dernières années : il est effectivement de plus en plus accepté que cette sexualité puisse être active, son existence ne se réduisant plus uniquement à l'attente passive de pouvoir satisfaire les désirs masculins. Malgré cela, la conception répandue de la féminité ne lui attribue qu'un potentiel de désir sexuel moindre, une capacité réduite d'initier un acte sexuel (Byers, 1996, Denov, 2003; Johnson, 1997; Lawson, 1991).

L'idée même qu'une femme puisse adopter une position dominante envers autrui dans le but de forcer une relation sexuelle est ardue à accepter (Anderson et Struckman-Johnson, 1998; Elliot, 1994).

Par ailleurs, les stéréotypes genrés de rôles sexuels persistent et tendent à mettre les femmes en position de victimes et les hommes, en agresseurs (Denov, 2001; Lawson, 1991). Contrairement aux hommes, à qui l'on associe dans l'imaginaire populaire un désir d'imposer son pouvoir à sa victime (Denov, 2001; Denov, 2003), les gestes posés par les femmes auteures d'agressions sexuelles chez les enfants sont perçus comme un excès de tendresse et de bienveillance (Denov, 2001). En effet, l'instinct maternel qui veille à la protection d'autrui demeure l'un des principaux rôles sexuels associés à la femme, les racines culturelles judéo-chrétiennes ayant teinté la société de cette idée de la femme chaste et maternante (Larson et Maison, 1987 cité dans Chiotti, 2009). Cette idée persistante que la femme n'a naturellement pas le potentiel d'agresser sexuellement a depuis longtemps eu une influence sur la reconnaissance de cette réalité et, du même coup, sur la dénonciation de tels événements. De ce fait, la prévalence statistique des agressions par des femmes en est affectée, tant dans les chiffres provenant de données officielles que dans les écrits scientifiques.

En définitive, c'est par le rejet même de l'existence de cette réalité, sur la base des stéréotypes sexuels, que le milieu scientifique, les médias de masse, le système judiciaire et les ressources professionnelles venant en aide aux victimes ont contribué à faire de ce phénomène, encore aujourd'hui, un tabou ayant des conséquences négatives incontestables sur les victimes.

Qu'en est-il de la science?

Peu de recherches scientifiques ciblant les agressions sexuelles infantiles par des femmes ont été effectuées avant le début des années 1990, et beaucoup ne sont basées que sur de faibles échantillons (Strickland, 2008), malgré que des cas d'agressions sexuelles commises par des femmes soient documentés depuis longtemps (Bender et Blau, 1937). Alors que certains auteurs ont minimisé l'importance de ce phénomène en s'appuyant sur sa faible prévalence (Mathis, 1972 cité dans Hetherington, 1999; O'Hagan, 1989), d'autres ont nié l'existence même des comportements pédophiles chez les femmes (Freund et al., 1984). Au sein du quatrième *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-IV), un seul diagnostic de paraphilie inclut les femmes (le masochisme sexuel), véhiculant encore l'idée qu'elles ne sont pas aptes à ressentir des pulsions sexuelles (APA, 1994, cité dans Denov, 2003). Or, le DSM-5 s'est par la suite actualisé en affirmant que le trouble pédophile, même si n'étant présent qu'en une infime proportion, existe bel et bien chez la femme (APA, 2013). Par ailleurs, Colson et ses collègues (2013) accuse la littérature scientifique de

s'être appropriée les idées préconçues de publications anciennes, relativement aux rôles sexuels, de former des statistiques et des typologies à partir de telles données non significatives et de comporter des lacunes sur le plan de la clarté des typologies. De surcroît, la faible prévalence officielle des cas d'agressions sexuelles chez les enfants commises par des femmes (Cortoni et Gannon, 2011) et le taux de dénonciation limité expliquent le nombre réduit d'études sur le sujet (Vandiver et Walker, 2002). En définitive, la littérature a plutôt eu pour conséquence d'entraver le démantèlement de ce tabou.

La criminologie, sans ignorer qu'un crime à caractère sexuel puisse être commis par une femme, se limitait jusqu'à tout récemment à expliquer les comportements des délinquantes sexuelles en se basant sur leurs équivalents masculins (Blanchette et Brown, 2006). Les facteurs conduisant aux comportements criminels étaient perçus comme étant universels, indépendant du genre. Il est pourtant essentiel de s'y intéresser, puisque des différences existent (Blanchette et Brown, 2006), tant sur le plan des risques de récidive (Cortoni et *al.*, 2010) que sur les types de comportements sexuels problématiques (Blanchette et Brown, 2006).

Aussi, les idées préconçues concernant le rôle de la femme ont eu des conséquences sur les écrits scientifiques : l'idée qu'une femme puisse commettre un tel geste est à la source de dissonances cognitives menant à chercher des explications externes (Hetherington, 1999) telles que la maladie mentale majeure, l'influence coercitive d'un homme ou l'atténuation de la gravité des conséquences de l'agression sexuelle posée par une femme sur un mineur (Cortoni et *al.*, 2017; Ford, 2006). On remarque ainsi que toutes ces explications écartent l'idée selon laquelle des femmes peuvent agresser de leur plein gré et que des victimes en vivent les répercussions.

Quelle responsabilité pour les médias?

Bien que les agressions sexuelles commises par des femmes soient médiatisées, elles le sont de façon disproportionnée lorsqu'on les compare avec leurs équivalents masculins. Selon Chiotti (2009), dont l'étude porte sur la représentation des délinquantes sexuelles dans les médias – et pas seulement sur les crimes commis sur les enfants – ce serait 45% de tous les cas médiatisés d'agressions sexuelles qui seraient perpétrés par des femmes. Toutefois, les études montrent qu'en réalité, elles représentent 10% des cas rapportés en justice et entre 20% et 40% des cas auto-rapportés (Chiotti, 2009). On assiste donc à une surmédiatisation des cas d'agressions sexuelles commises par des femmes.

Selon Chiotti (2009), l'intérêt médiatique pour ces femmes s'explique par la double dérogation qu'elles commettent. D'une part, elles posent un acte répréhensible au point de vue de la loi en agressant sexuellement; d'autre part, elles ne correspondent pas aux rôles sexuels attendus de la société patriarcale, c'est-à-dire d'être passives et vulnérables (Boyle, 2004; Denov, 2003), les agressions sexuelles étant davantage associées aux caractéristiques masculines de sexualité active, de domination et d'agressivité (Allgeier et McCormick, 1983; Byers, 1996; Denov, 2003).

Selon cette perspective, les femmes ayant commis une agression sexuelle auraient des caractéristiques provoquant de vives réactions chez les auditeurs, étant ainsi un sujet en or pour l'obtention d'un large auditoire. La médiatisation disproportionnée de ces cas

d'agressions sexuelles a également pour conséquence de renforcer les stéréotypes de genre en réaffirmant les normes de passivité auxquelles doivent correspondre les femmes (Chiotti, 2009). D'un côté, lorsque l'agresseur est un homme, l'attention est portée uniquement vers les crimes sexuels dont le niveau de violence est particulièrement élevé. De l'autre, les crimes commis par des femmes ayant droit à une attention médiatique sont en large majorité peu violents (Chiotti, 2009).

En exposant abondamment les femmes dont les comportements ont transgressé les rôles de genre, le sensationnalisme médiatique réaffirme l'importance de ne pas contrevenir à cesdits rôles (Chiotti, 2009).

Les aspects mis de l'avant lors de l'exposition médiatique persistent également à différer selon le genre de l'auteur de l'agression sexuelle (Chiotti, 2009). Alors que chez les hommes est mise de l'avant l'idée que la victime soit inconnue de l'auteur de l'agression, chez les femmes l'accent est mis sur le passage de la femme maternelle et protectrice à la femme qui commet un crime (Chiotti, 2009). Les discours médiatiques sont ainsi axés sur la pauvreté de l'auteure de l'agression, son statut marital, son apparence physique (Collins, 2016) et l'utilisation de termes tels qu' « en amour » et « émotionnelle » afin de présenter le lien avec la victime (les hommes étant davantage diabolisés par les termes utilisés) (Chiotti, 2009). Les médias exposent ainsi la délinquance sexuelle d'une femme davantage selon des caractéristiques personnelles et sociales que s'il s'agissait d'un homme.

Bien que les médias en parlent, la question des femmes qui agressent est traitée de façon excessive et s'intéresse à des aspects spécifiques qui en dressent un portrait hors de la réalité. Il en découle que les médias nuisent à l'établissement d'une conception juste et légitime des femmes auteures d'agressions sexuelles et renforcent la structure patriarcale prescriptive des normes sexuelles (Chiotti, 2009).

Et l'approche des professionnels de la santé, quel en est l'impact?

Acteurs essentiels du processus de dévoilement et du traitement des victimes, les professionnels de la santé sont, eux aussi, influencés par les stéréotypes de rôles sexuels qui sont propagés par la société et mènent à la dédramatisation des agressions commises par des femmes (Denov, 2003; Denov, 2004a; Saradjian, 2010). Ces professionnels jouent un rôle important dans la prise de décision d'une victime de se considérer comme telle et de déterminer si elle aura recours à la justice, ayant aussi pour conséquence d'influencer les statistiques officielles.

Dans une étude de Denov (2001) portant sur la perspective des psychiatres et des agents de police, ces professionnels tendent à neutraliser l'inconfort psychologique et la dissonance cognitive (Denov, 2003) en transposant à ces femmes des rôles sexuels qui leur sont davantage acceptables (Denov, 2001).

Cela s'effectue par exemple en expliquant l'agression sexuelle qu'une femme aurait commise sur un jeune garçon en déterminant plutôt qu'elle jouait le rôle d'initiatrice sexuelle. De cette façon, le rôle de la femme maternelle offrant un enseignement à autrui est respecté. L'agression commise par la femme est alors perçue comme étant moins dommageable pour la victime et donc traitée avec moins de sérieux (Denov, 2001; Kite et Tyson, 2004).

Une comparaison canadienne des cas d'agressions sexuelles sur des enfants a permis de constater que, lorsqu'un homme est auteur d'une agression, la majorité des victimes référées au système judiciaire proviennent de services professionnels, contre seulement un tiers lorsqu'il s'agit d'une femme (Peter, 2009).

En bref, étant des acteurs de première ligne, il est essentiel que les professionnels qui interviennent auprès des victimes et de leurs agresseurs soient sensibles à cette réalité, en prenant conscience de leurs biais et en prodiguant des soins adéquats.

Le système judiciaire dans tout cela?

Les croyances provenant des rôles de genre ont aussi des conséquences sur le système de justice, puisque celui-ci ne tend ni à reconnaître qu'une femme puisse agir en tant que délinquante sexuelle (Denov, 2003) ni qu'un homme puisse être victime d'agressions sexuelles (Hislop, 2001). Conséquemment, le nombre de cas répertoriés par les agences officielles en souffre et entraîne une sous-représentation des femmes auteures d'agressions sexuelles infantiles (Denov, 2003).

Les délinquantes sexuelles sont plus souvent dirigées hors du système de justice pour diverses raisons (Vandiver et Walker, 2002), entre autres puisqu'elles sont référées aux services de santé bien avant d'être dénoncées au système judiciaire (Saradjian et Hanks, 1996). Parallèlement, une étude menée en 2002 (Aylward, Christopher, Newell et Gordon, 2002 cité dans Gannon et Cortoni, 2010) affirme que les conditions de libération sont beaucoup plus flexibles pour les femmes qu'elles ne le sont pour les hommes, notamment en ce qui concerne la restriction de contact avec des mineurs : cette restriction touche 71% des hommes agresseurs alors qu'elle ne contraint que 53% des femmes ayant commis la même faute. Le système de justice tend donc à ne pas imposer les mêmes pénalités selon le genre de l'individu, possiblement sous l'effet des stéréotypes sociaux qui tendent à minimiser les conséquences d'un tel crime commis par une femme.

La reconnaissance des femmes auteures d'agression sexuelle est un processus dont on reconnaît la progression grâce aux dernières avancées scientifiques. Celles-ci bouleversent les précédents résultats en démontrant l'importante prévalence de ce phénomène (Cortoni et al., 2017) et les caractéristiques communes à ces femmes (Colson et al., 2013; Elliott et al., 2010). On constate un appel généralisé à la reconnaissance sociale de l'existence des agressions commises par des femmes, spécifiquement auprès des professionnels de la santé qui ont un rôle clé dans la vie des victimes. Or, la littérature qui aborde la question du tabou et de son impact date d'il y a plus d'une décennie et est reprise dans les plus récentes études dans le but de justifier ce tabou toujours persistant. Il serait pertinent de s'intéresser à nouveau à cette problématique et d'évaluer quelle en est l'évolution au sein du système de justice, des professionnels de la santé et de la population en général.

Ne pas reconnaître que les femmes puissent être auteures d'agression sexuelle risque d'entraîner l'isolation et la stigmatisation des victimes, exacerbant les conséquences de l'agression sexuelle sur ces dernières.

Références

Allgeier, E. R. et McCormick, N. B. (1983). *Changing boundaries: Gender roles and sexual behavior*. Palo Alto : Mayfield Pub Co.

American Psychiatric Association (APA). (2013). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5)*. Paris : Elsevier Masson.

Anderson, P. B. et Struckman-Johnson, C. (1998). *Sexually aggressive women: Current perspectives and controversies*. New York : Guilford Press.

Bender, L. et Blau, A. (1937). The reaction of children to sexual relations with adults. *American Journal of Orthopsychiatry*, 7(4), 500-518. DOI 10.1111/j.1939-0025.1937.tb05293.x

Blanchette, K. et Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. Boston : John Wiley & Sons.

Boyle, K. (2004). *Media and violence: Gendering the debates*. Thousand Oaks : Sage.

Byers, E. S. (1996). How well does the traditional sexual script explain sexual coercion? Review of a program of research. *Journal of Psychology & Human Sexuality*, 8(1-2), 7-25. DOI 10.1300/J056v08n01_02

Chiotti, J. M. (2009). *The "illusive" female sex offender: A quantitative content analysis of media exposure*. Washington State University.

Collins, R. E. (2016). 'Beauty and bullets': A content analysis of female offenders and victims in four Canadian newspapers. *Journal of Sociology*, 52(2), 296-310. DOI 10.1177/1440783314528594

Colson, M. H., Boyer, L., Baumstarck, K. et Loundou, A. D. (2013). Female sex offenders: A challenge to certain paradigmes. Meta-analysis. *Sexologies*, 22(4), 109-117. DOI 10.1016/j.sexol.2013.05.002

Cortoni, F., Babchishin, K. M., et Rat, C. (2017). The proportion of sexual offenders who are female is higher than thought: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 44(2), 145-162. DOI 10.1177/0093854816658923

Cortoni, F. et Gannon, T. A. (2011). Special issue on female sexual offenders. *Journal of Sexual Aggression*, 17(1), 1-3. DOI 10.1080/13552600.2010.544908

Cortoni, F., Hanson, R. K. et Coache, M. È. (2010). The recidivism rates of female sexual offenders are low: A meta-analysis. *Sexual Abuse*, 22(4), 387-401. DOI 10.1177/1079063210372142

Denov, M. S. (2001). A culture of denial: Exploring professional perspectives on female sex offending. *Canadian J. Criminology*, 43, 303-329.

Denov, M. S. (2003). The myth of innocence: Sexual scripts and the recognition of child sexual abuse by female perpetrators. *Journal of Sex Research*, 40(3), 303-314. DOI 10.1080/00224490309552195

Denov, M. S. (2004a). *Perspectives on female sex offending: A culture of denial*. Burlington: Ashgate Publishing.

Denov, M. S. (2004b). The long-term effects of child sexual abuse by female perpetrators: A qualitative study of male and female victims. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(10), 1137-1156. DOI 10.1177/0886260504269093

Dube, S. R., Anda, R. F., Whitfield, C. L., Brown, D. W., Felitti, V. J., Dong, M. et Giles, W. H. (2005). Long-term consequences of childhood sexual abuse by gender of victim. *American journal of preventive medicine*, 28(5), 430-438. DOI 10.1016/j.amepre.2005.01.015

Elliott, M. (1994). Female sexual abuse of children: 'the ultimate taboo'. *Journal of the royal Society of Medicine*, 87(11), 691.

Elliott, I. A., Eldridge, H. J., Ashfield, S. et Beech, A. R. (2010). Exploring risk: Potential static, dynamic, protective and treatment factors in the clinical histories of female sex offenders. *Journal of Family Violence*, 25(6), 595-602. DOI 10.1007/s10896-010-9322-8

Ford, H. (2006). *Women who sexually abuse children*. Chichester : John Wiley & Sons.

Freund, K., Heasman, G., Racansky, I. G. et Glancy, G. (1984). Pedophilia and heterosexuality vs. homosexuality. *Journal of sex & marital therapy*, 10(3), 193-200. DOI 10.1080/00926238408405945

Gannon, T. A. et Cortoni, F. (2010). *Female sexual offenders: Theory, assessment and treatment*. Chichester: John Wiley & Sons.

Hetherington, J. (1999). The idealization of women: Its role in the minimization of child sexual abuse by females. *Child abuse & neglect*, 23(2), 161-174. DOI 10.1016/S0145-2134(98)00119-7

Hislop, J. (2001). *Female sex offenders: What therapists, law enforcement and child protective services need to know*. Ravensdale : Idyll Arbor.

Johnson, A. G. (1997). *The gender knot: Unraveling our patriarchal legacy*. Philadelphia : Temple University Press.

Kite, D. et Tyson, G. A. (2004). The impact of perpetrator gender on male and female police officers' perceptions of child sexual abuse. *Psychiatry, Psychology and Law*, 11(2), 308-318. DOI 10.1375/pplt.2004.11.2.308

Lawson, C. (1991). Clinical assessment of mother-son sexual abuse. *Clinical Social Work Journal*, 19(4), 391-403. DOI 10.1007/BF00757441

O'Hagan, K. (1989). *Working with child sexual abuse: a post-Cleveland guide to effective principles and practice*. Milton Keynes : Open University.

Peter, T. (2009). Exploring taboos: Comparing male-and female-perpetrated child sexual abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(7), 1111-1128. DOI 10.1177/0886260508322194

Saradjian, J. et Hanks, H. G. (1996). *Women who sexually abuse children: From research to clinical practice*. New York : John Wiley & Son Ltd.

Saradjian, J. (2010). Understanding the prevalence of female-perpetrated sexual abuse and the impact of that abuse on victims. *Female sexual offenders: Theory, assessment and treatment*, 9-30.

Strickland, S. M. (2008). Female sex offenders: Exploring issues of personality, trauma, and cognitive distortions. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(4), 474-489. DOI 10.1177/0886260507312944

Vandiver, D. M., Dial, K. C. et Worley, R. M. (2008). A qualitative assessment of registered female sex offenders: Judicial processing experiences and perceived effects of a public registry. *Criminal Justice Review*, 33(2), 177-198.

Vandiver, D. M., & Walker, J. T. (2002). Female sex offenders: An overview and analysis of 40 cases. *Criminal Justice Review*, 27(2), 284-300. DOI 10.1177/073401680202700205